

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/06/2009

Réception par le Prefet : 15/06/2009

Publication : 19/06/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-9-6-7

Séance du vendredi 12 juin 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE ET AUX COLLECTIVITES (RÉPARTITION DE CRÉDITS- C732 ET C232)

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 10.000 € et d'une subvention d'investissement de 7.803 €, à l'association SPA de Mulhouse et environs, au titre de l'exercice 2009.
- ❖ approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 957 € à l'association Groupe Tétràs Vosges, au titre de l'exercice 2009.

Ces subventions seront prélevées sur les chapitres 65/6574-738 en fonctionnement et 204/2042-738 en investissement.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions